

Voici une question posée par un salarié Parkeon pour la réunion des délégués du personnel de février:

Pourquoi la prime de 0,5% (de la politique salariale 2015 de la direction) est-elle arrondie à l'euro inférieur sur nos fiches de paie ?

En raison des bons résultats obtenus en 2014, pourrait-elle être arrondie au centime supérieur ?